



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité Sainte-Aurélie  
Beauce-Sud

Aux contribuables de la Municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Hétu, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite  
Municipalité,

**QUE** conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*, le trésorier de la Municipalité de Sainte-Aurélie déposera le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant transmis en vertu de la Loi au cours d'une séance ordinaire du conseil qui sera tenue **le 9 avril 2018 à 19 h**, au 149, chemin des Bois-Francis à Sainte-Aurélie, comté de Beauce-Sud.

DONNÉ À SAINTE-AURÉLIE, CE 26 MARS 2018.

Stéphane Hétu  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 26<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'année deux mille dix-huit (2018).

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'année deux mille dix-huit (2018).

Stéphane Hétu  
Directeur général et secrétaire-trésorier